RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04709
Numéro SIREN : 501 369 110
Nom ou dénomination : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2020 sous le numéro de dépôt 37403

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-06-2020

N° DE DEPOT : 037403

N° GESTION : 2016B04709

N° SIREN : 501369110

DENOMINATION : BIG BROTHER TRADING CORPORATION BBTC

ADRESSE : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

MILLESIME : 2017

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	39 247	6 120	33 127	15 574	17 553	112.71
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	62 569	41 283	21 286	15 139	6 147	40.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 528 102		1 528 102	1 528 102		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	12 784		12 784	12 084	700	5.79
	Total II	1 642 702	47 403	1 595 299	1 570 899	24 400	1.55
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	15 057		15 057	3 297	11 760	356.70
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	32 624		32 624	62 393	29 770-	47.71-
	Autres créances	249 342		249 342	210 294	39 048	18.57
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	55 121		55 121	45 353	9 769	21.54
	Charges constatées d'avance (3)	9 743		9 743	15 353	5 609-	36.54-
	Total III	361 887		361 887	336 690	25 197	7.48
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	34 291		34 291	40 729	6 439-	15.81-
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 038 880	47 403	1 991 477	1 948 318	43 158	2.22

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 12 784
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 46 000)	46 000	46 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 600	100	4 500	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	177 053	850	176 203	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 342	230 703	132 360-	57.37-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	5 070	2 040	3 030	148.53
	Total I	331 065	279 693	51 372	18.37
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 266 016	1 469 640	203 624-	13.86-
	Concours bancaires courants	8 575	3 764	4 811	127.79
	Emprunts et dettes financières diverses	50 780	57 866	7 085-	12.24-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 356	33 086	63 270	191.23
	Dettes fiscales et sociales	186 979	104 002	82 977	79.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	51 705	267	51 438	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 660 412	1 668 626	8 214-	0.49-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 991 477	1 948 318	43 158	2.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 607 271 411 063

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 991 476.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 778 912.69 Euros et dégageant un bénéfice de 98 342.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	16 980		22 267
Matériel de transport	39 616		296
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 998		10 659
TOTAL	51 614		10 955
Autres participations	1 528 102		
Prêts, autres immobilisations financières	12 084		700
TOTAL	1 540 186		700
TOTAL GENERAL	1 608 780		33 922

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			39 247	39 247
Matériel de transport			39 912	39 912
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 657	22 657
TOTAL			62 569	62 569
Autres participations			1 528 102	1 528 102
Prêts, autres immobilisations financières			12 784	12 784
TOTAL			1 540 886	1 540 886
TOTAL GENERAL			1 642 702	1 642 702

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 406	4 714		6 120
Matériel de transport	35 426	1 539		36 965
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 049	3 269		4 318
TOTAL	36 475	4 808		41 283
TOTAL GENERAL	37 881	9 522		47 403

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 714				
Matériel de transport	1 539				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 269				
Emballages récupérables et divers				3 030	
TOTAL	4 808			3 030	
TOTAL GENERAL	9 522			3 030	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	40 729		6 439	34 291

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	2 040	3 030			5 070
TOTAL	2 040	3 030			5 070
TOTAL GENERAL	2 040	3 030			5 070
Dont dotations et reprises exceptionnelles		3 030			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 784	12 784	
Autres créances clients	32 624	32 624	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 093	4 093	
Impôts sur les bénéfices	12 870	12 870	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 383	21 383	
Divers état et autres collectivités publiques	2 755	2 755	
Groupe et associés	178 107	178 107	
Débiteurs divers	30 134	30 134	
Charges constatées d'avance	9 743	9 743	
TOTAL	304 493	304 493	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 029	17 029		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 257 563	204 422	838 334	214 807
Fournisseurs et comptes rattachés	96 356	96 356		
Personnel et comptes rattachés	14 898	14 898		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 628	81 628		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 461	86 461		
Autres impôts taxes et assimilés	3 991	3 991		
Groupe et associés	50 780	50 780		
Autres dettes	51 705	51 705		
TOTAL	1 660 412	607 271	838 334	214 807
Emprunts remboursés en cours d'exercice	202 437			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	10	450		460

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	32 624
Autres créances	17 948
Total	50 571

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - AVOIRS	
- MEDIT COMPTA	1 596
- MEDIT COMPTA	9 000
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	
- A.T.E.I. EPI	1 065
- A.T.Q.H.S.E. EPI	5 308
- A.T.E. EPI	5 862
- A.T.E.I. CARBURANT	124
- A.T.E.I. PEAGES	33
- A.T.Q.H.S.E. CARBURANT	4 236
- A.T.Q.H.S.E. PEAGES	1 908
- A.T.E. CARBURANT	13 704
- A.T.E. PEAGES	383
- A.T.E. VEHICULES	2 755
DIVERS - PRODUIT A RECEVOIR	
- REMBOURSEMENT FORMATION FDM	3 276
- REMBOURSEMENT ASSURANCE	1 321
Total	50 571

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 681
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 158
Dettes fiscales et sociales	21 571
Total	93 410

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- INTERETS DES EMPRUNTS	8 454
FOURNISSEURS - FACT.NON PARV.	
- ALTICA CONSEIL	1 800
- A.T.E.	162
- A.T.E.	1 327
- A.T.E.	9 346
- A.T.E.	1 934
- A.T.E.	3 795
- A.T.E.	4 848
- A.T.E.	1 250
- A.T.E.	6 071
- A.T.E.	109
- A.T.E.	8 009
- A.T.E.	13 174
- A.T.E.	598
- A.T.E.	150
- A.T.E.	450
- A.T.E.	1 814
- A.T.Q.H.S.E.	390
- A.T.Q.H.S.E.	87
- A.T.Q.H.S.E.	2 367
- A.T.Q.H.S.E.	2 085
- A.T.Q.H.S.E.	839
- GESTPHONE	20
- AMLIN ASSURANCES	2 136
- RAMBAUD VOYAGES	399
DETTES PROV. POUR CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	14 898
CHARG. SOC. POUR CONGES PAYES	
- Provisions pour congés payés	6 673
ETAT - CHARGES A PAYER	
INTERETS COURUS A PAYER	
- BNP PARIBAS 00010116766	55
- BNP PARIBAS 00010116766	172
Total	93 410

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 743
Total	9 743

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- MAINTENANCE UE	57		
- MAINTENANCE TN	27		
- MAINTENANCE TN	3		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	2 476		
- MAINTENANCE UE	222		
- LOCATIONS MOBILIERES TN	24		
- MAINTENANCE TN	9		
- MAINTENANCE TN	76		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	607		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	468		
- LOCATIONS IMMOBILIERES TN	150		
- LOCATIONS IMMOBILIERES TN	218		
- LOCATIONS MOBILIERES TN	281		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	65		
- LOCATIONS MOBILIERES EXO	275		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	65		
- LOCATIONS MOBILIERES EXO	480		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	79		
- FRAIS DE TELECOMMUNICAT° TN	100		
- FRAIS DE TELECOMMUNICAT° TN	258		
- FRAIS DE TELECOMMUNICAT° TN	16		
- MAINTENANCE TN	52		
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 270		
- ASSURANCES MULTIRISQUES EXO	49		
- MAINTENANCE TN	2 254		
- MAINTENANCE TN	164		
Total	9 743		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 585 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 585 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 786 180
Nantissement des actions ATE	1 000 000	
Nantissement des actions ATEI	193 330	
Nantissement des actions ATQHSE	592 850	
Total (1)		1 786 180

Engagements reçus

BPI France	730 000
DELGATION D'ASSURANCES AXA	1 460 000
Total	2 190 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- A.T.Q.H.S.E.	161 845	100.00	52 493
- A.T.E.I.	34 999	100.00	8 645
- A.T.E.	181 385	100.00	85 790
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Penalité et Amendes	1 122	6712
Total	1 122	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantage en natures et Titres Restaurants	9 883
Remboursement divers	80
Remboursement formation	3 276
Remboursement Assurance	1 320
Total	14 559

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Le 09/05/2018
Jérôme RILL Directeur General

Tableau des résultats de la société au cours des 5 der rs exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		1 000	1 000	46 000	46 000
Nbre des actions ordinaires existantes			100	460	460
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes		36 781		372 401	778 913
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		67 968	36 595	239 893	119 488
Impôts sur les bénéfices					2 155
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		63 538	36 595	230 703	98 342
Résultat distribué					50 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions			365.95	521.51	255.07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			365.95	501.53	213.79
Dividende distribué à chaque action					108.70
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				5	6
Montant de la masse salariale de l'exercice		5 720		105 600	291 315
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		779-		47 805	132 931

B.B.T.C.
Big Brother Trading Corporation
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 01 DECEMBRE 2018
APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le président, Phil LE FRANÇOIS, et associé unique a pris les décisions portant sur les points suivants :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos
2. Affectation des résultats
3. Conventions réglementées

Résolution n°1 : Examen des comptes annuels de l'exercice clos

Le président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe.

Le président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le président décide, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, d'approuver les comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

Le président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98 342 euros, de la manière suivante :

Origine :
- Résultat bénéficiaire : 98 342 euros
- Report à nouveau créditeur : 177 053 euros

Affectation :
- En report à nouveau : 275 395 euros

le 01/12/18

Résolution n°3 : Conventions réglementées

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) ont fait l'objet d'avenants, ces conventions ont pour objet :

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.Q.H.S.E. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E.I. et la société B.B.T.C. modifiée par un avenant du 03 mars 2017

Le président précise que le commissaire aux comptes en a été régulièrement informé.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire ce que de droit.

Le Président
Phil LE FRANÇOIS

le 01/12/2018

Philippe LE FRANÇOIS
Président

BIG BROTHER TRADING CORPORATION
B.B.T.C.
10, rue Penthièvre
75 008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

ALTICA CONSEIL

PERETTI – BONNET Associés
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

Big Brother Trading Corporation

Société par actions simplifiée
au capital de 46 000 Euros
RCS PARIS 501 369 110

10 Rue de PENTHIEVRE
75 008 PARIS

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Tél : 04.91.00.32.57 – Fax : 04.91.14.31.92
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com

SARL au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z

commissaire
aux comptes

SAS Big Brother Trading Corporation
10 Rue de PENTHIEVRE
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Ce document contient 23 pages)

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total bilan actif :	1 991 477 €
- Total des capitaux propres :	331 065 €
- Résultat de l'exercice :	98 342 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BBTC à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participations et des avances consenties à vos filiales.

Nous avons procédé lors de nos contrôles à des tests de dépréciation des titres et créances des filiales détenues afin de nous assurer que la valeur dans les comptes était au moins égale à la valeur vénale de ces titres et créances. Suite à nos contrôles, aucune dépréciation ne nous semble nécessaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4) Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion conformément à la législation.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 05 Décembre 2018
Le Commissaire aux comptes
SARL PERETTI BONNET ASSOCIES,
représentée par Dominique PERETTI